

19 Chèques déjeuner au lieu de 16 !



un jour travaillé = un chèque déjeuner !

L'année 2022 s'annonce catastrophique pour les agents, qui devront composer avec un épuisement généré par la crise sanitaire et un temps de travail considérablement accru.

1607H, autrement dit 228 jours x 7 heures.

Actuellement les agents ne bénéficient pas d'un ticket restaurant par jour travaillé : cette aberration va s'accroître en 2022 si rien ne change.

Qualité de vie au travail, une expression en forme de coquille vide pour illustrer la perte de salaire due aux 1607H ?

Rappelons qu'au taux horaire les 1200 agents vont gagner moins. L'équivalent de 25 temps plein offerts à la collectivité, c'est le temps des cerises... demeurent les noyaux pour les agents, glups !

16 Chèques déjeuner par tête de pipe sont distribués mensuellement, soit 192 par an. Il en manque donc 36 pour atteindre le chiffre fatidique 228, autrement dit 3 supplémentaires par mois.

Le syndicat SUD a toujours revendiqué une augmentation de la valeur de ces chèques, avec succès d'ailleurs.

Il est désormais temps d'adopter l'évidence : un jour travaillé = un chèque déjeuner.

Imaginez les gargouillis sans fin des malheureux agents ces 36 jours où la pause méridienne s'accompagnera uniquement de quelques malheureuses gorgées d'eau, fut-elle bien fraîche !

SUD demande donc que la collectivité prenne ses responsabilités en octroyant aux agents dès le premier janvier 2022, **19 Ticket Restaurant par mois, soit un par jour travaillé.**